



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2446

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Madame David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2446**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de clôturer la procédure de concertation au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet d'aménagement de la place Roger Salengro et de ses abords à Saint Priest.

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU). Le projet de la place Roger Salengro est situé dans le périmètre de l'ORU.

L'objectif de ce projet est de valoriser cette place en un véritable lieu de vie, avec des usages de commerces, de marché forain et de passage. Cet espace est à conforter dans sa fonction d'entrée du centre-ville et aussi de lien inter-quartiers entre le secteur de la gare et le centre-ville.

Plus précisément, il s'agit de :

- conforter le marché qui, actuellement, comprend 45 forains en alimentaire et 58 forains en non alimentaire,
- valoriser l'armature commerciale sur la rue Henri Maréchal en améliorant l'accessibilité et la lisibilité,
- créer un ou plusieurs espaces d'agrément et de détente renforçant l'attractivité de l'ensemble de l'espace public, en articulant ce projet avec la résidentialisation des habitations à bon marché (HBM) et en conservant le square situé au nord de la cour de l'école,
- réorganiser la circulation, en améliorant la fluidité du trafic au carrefour RD 318 et en supprimant le tronçon de la rue Anatole France le long de la place Roger Salengro,
- optimiser le stationnement en dehors des jours de marché afin de libérer de l'espace pour un usage d'agrément,
- sécuriser les déplacements piétons en particulier l'accès au groupe scolaire.

Le projet d'aménagement de la place Roger Salengro s'accompagne de travaux de voirie impliquant l'organisation d'une concertation préalable, conformément aux articles L 300-2 c et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération n° 2011-2260 du 23 mai 2011, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs poursuivis, l'ouverture et les modalités de concertation à mettre en œuvre.

La concertation s'est déroulée du lundi 30 mai 2011 au vendredi 1er juillet 2011, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation accompagné d'un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées a été mis à la disposition du public en mairie de Saint Priest - 14, place Charles Ottina - 69800 Saint Priest et à l'Hôtel de Communauté - 20, rue du Lac - 69003 Lyon ;

- un avis administratif annonçant les dates de début et de clôture de la concertation, a été affiché à l'emplacement réservé à cet effet au siège de la Communauté urbaine de Lyon et à la mairie de Saint Priest et publié dans la presse.

Aucune observation n'a été déposée dans les cahiers de concertation.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause sa poursuite.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**Approuve** le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la place Roger Salengro à Saint Priest, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**